

L'an deux mil douze, le vendredi dix février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire, Jean-Claude GERARDIN, Jean-Pierre CORSIN, Marie-Claire CHARLOT, Adjoints, Jérôme BARBIER, Isabelle JEUNET, Henri MATHEY, Daniel TURPIN : Conseillers municipaux.

Absents excusés : Jean-Michel BRIÉ pouvoir à Gérard TREMOULET
Stéphane BERNARDOT pouvoir à Jean-Claude GERARDIN

Absent : Laurent LALUBIE

Convocation adressée le : 06 février 2012

Secrétaire de séance : Sur proposition du maire, le conseil désigne Jérôme BARBIER, comme secrétaire de séance.

M. le Maire demande d'approuver le conseil municipal du 16 décembre 2011, le conseil municipal approuve ce compte rendu, à l'unanimité.

M. le Maire demande aux conseillers, le retrait, de l'ordre du jour, de la délibération, concernant l'ouverture d'une régie de dépenses, pour la bibliothèque municipale. Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le conseil municipal approuve le retrait de ce rapport, prévu à la présente séance.

1/2012 Réintégration d'une partie des fonds avancés par la commune sur le budget de la Zone d'Activité Économique.

Le Maire informe que suite à la réunion avec Monsieur le Percepteur, concernant la mise en place du nouveau budget primitif de la commune, il est possible de réintégrer une partie des fonds avancés à la Zone d'Activité Économique. Cette avance avait été consentie pour la mise en place de son budget initial. Les inscriptions budgétaires seront portées sur le budget primitif de 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la réintégration d'une partie des fonds avancés par la commune, pour la ZAE.

2/2012 Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe

Le maire informe que dans le cadre du départ en retraite au 01 juin 2012 du Garde Champêtre Principal, il est nécessaire de recruter un Adjoint technique de 2^{ème} classe qui aura pour mission :

- d'organiser le planning des adjoints du service technique
- d'encadrer les tâches qui leur seront dévolues,
- de s'occuper des contrats d'entretien de tous les bâtiments communaux, des véhicules et du matériel technique,
- d'effectuer différents achats, ainsi que des tâches au fur et à mesure des besoins.

Il s'avère nécessaire de créer un poste d'Adjoint technique, compter du 01 mars 2012 et pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour une durée de 35 heures.

3/2012 Ouverture d'une régie de recette pour la bibliothèque municipale

Le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire, à compter du 01 mars 2012, d'instituer une régie de recettes, pour encaisser les adhésions de la bibliothèque municipale, suite à la résiliation de l'adhésion à Culture et Bibliothèque pour Tous.

La régie fonctionnera toute l'année. Elle recevra les produits des adhésions de la bibliothèque.

Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèques bancaires.

Un fonds de caisse d'un montant de 50 euros sera mis à disposition du régisseur.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 350 euros.

Le régisseur est tenu de verser à la trésorerie de Genlis l'encaisse dès que celle-ci atteint 300 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la création d'une régie de recettes pour la bibliothèque municipale, autorise le maire à créer cette régie par arrêté et charge le maire de nommer un régisseur et son adjoint, pour la mise en place de la régie de recettes.

4/2012 Fixation du prix de l'adhésion pour la bibliothèque

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le coût de l'adhésion par famille, à 10.00 € aussi bien pour les familles d'Aiserey, que pour les familles extérieures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, la fixation de l'adhésion à 10.00 €, par famille.

5/2012 Désherbage des livres de la bibliothèque

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit, les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place en son sein :

- Mauvais état physique (Lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoins (Petites bibliothèque, hôpitaux, maison de retraite, associations de corporation type Tiers Monde, etc....) ou à défaut, si possible, valorisé comme papier à recycler.
- Formalités administratives : dans tous les cas l'élimination d'ouvrage sera constatée par un procès verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'une liste papier ou informatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire, de nommer la personne responsable du désherbage et de lui indiquer la procédure de mise en œuvre de la politique de régulation, des collections telles que définies ci-dessus. Cette personne responsable sera chargée de signer les procès-verbaux d'élimination.

Ces dispositions sont applicables et valides sans limite de temps et jusqu'au prochain acte de l'autorité délibérante, modifiant les conditions de désherbage.

6/2012 Demande subvention pour l'installation de jeux extérieurs place Gau Bickelheim

Le maire expose au conseil municipal que suite aux réunions, de la commission municipale des travaux et dans la continuité de l'aménagement de cette place, il est proposé l'installation de jeux extérieurs, pour les jeunes enfants. Il est nécessaire de faire appel à des fabricants de jeux extérieurs, pour la mise en place de cette réalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ADOpte à l'unanimité, le principe de l'opération de constructions de jeux extérieurs pour enfants, sur la Place Gau Bickelheim,
- DECIDE de lancer une consultation pour la mise en concurrence, par un marché en procédure adaptée,
- SOLLICITE l'Etat au titre de la DETR (Dotation d' Équipements des Territoires Ruraux),
- SOLLICITE le Conseil Régional,
- SOLLICITE l'aide financière exceptionnelle de l'Etat,
- AUTORISE le maire à signer les documents afférents à ces demandes d'aide financière et de consultation,
- DECIDE d'ouvrir les crédits au budget primitif 2012.

7/2012 Demande de subvention pour la construction des ateliers municipaux dans la Zone d'Activité Économique

Dans le cadre de la signature de la convention de partenariat entre la commune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours il a été décidé de céder la totalité du bâtiment, au Centre de Première Intervention, actuellement partagé avec le service technique municipal. Sachant qu'il n'est pas possible d'aménager des locaux dans la Ferme aux Escaliers, il est donc nécessaire de construire un nouveau bâtiment communal, pour les ateliers techniques municipaux. Cet emplacement pourrait servir de lieu de stockage de sable et de sel, pour la commune et les services départementaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ADOpte le principe de l'opération de construction d'un bâtiment neuf, réservé aux ateliers municipaux dans la Zone d'Activité Économique,
- DECIDE de lancer une consultation pour la mise en concurrence, par un marché en procédure adaptée,
- SOLLICITE l'Etat au titre de la DETR (Dotation d' Équipements des Territoires Ruraux),
- SOLLICITE le Conseil Général, au titre des bâtiments communaux
- SOLLICITE le Conseil Régional, à titre exceptionnel
- SOLLICITE l'aide financière exceptionnelle de l'Etat,
- AUTORISE le maire à signer les documents afférents à ces demandes d'aide financière et de consultation,
- DECIDE d'ouvrir les crédits au budget primitif 2012.

8/2012 Achat d'un tracteur neuf avec reprise des 2 tracteurs

Le maire informe le conseil municipal, que le tracteur actuellement en service est vétuste et que son entretien va devenir critique dans un avenir proche. Une étude a été menée auprès des services techniques, pour élaborer un plan de faisabilité, pour acquérir un nouveau tracteur adapté aux besoins. Pour cela, il est

nécessaire d'entreprendre un marché public et de lancer un avis d'appel à la concurrence, accompagné d'une fiche technique. Les premiers contacts avec les fournisseurs laissent apparaître que la commune aurait la possibilité de reprise des deux tracteurs en sa possession, dont un n'est déjà plus utilisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'achat d'un nouveau tracteur et autorise le maire, à lancer le marché correspondant et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2012.

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Le maire informe le conseil municipal, que le Plan Local d'Urbanisme, en cours de révision est arrivé à son terme. Il sera soumis en dernière lecture, aux services de l'Etat et du SCOT Dijonnais. Après d'éventuelles demandes de corrections ou d'ajouts, le plan final sera soumis aux conseillers municipaux, pour arrêt.

Pour information, la phase suivante sera consacrée, à une étude complémentaire du dossier, pendant 3 mois, par les personnes publiques associées. Suivra l'enquête publique, durant un délai d'un mois, par un commissaire enquêteur.

A l'issue, le plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation du conseil municipal.

9/2012 Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine dijonnaise

Le Maire fait connaître au conseil municipal, que le conseil communautaire, lors de sa séance du 15 décembre 2011 a validé le projet de modification des statuts de la communauté de communes de la Plaine dijonnaise. Cette modification porte sur la suppression de l'entrée au sein du SIVU compétent, pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. En effet, le SIVU des aires d'accueil des gens du voyage a été dissout par arrêté préfectoral, en date du 07 janvier 2011, donc les statuts ne doivent plus lui faire référence.

Après avoir fait lecture du projet de statuts supprimant dans l'article 4.5, la référence au SIVU, le conseil municipal décide d'approuver les statuts modifiés de Communauté de communes de la Plaine dijonnaise.

10/2012 Participation à l'ALSH de Brazey en Plaine et de Longecourt-en-Plaine

Comme chaque année, la commune de Brazey-en-Plaine demande une participation journalière, pour les familles aisérées qui inscrivent leurs enfants de trois à dix ans, au Centre de Loisirs Sans Hébergement.

A titre indicatif, la commune d'Aiserey a participé pour l'année 2011, à la hauteur de 3.00 €, par journée et par enfant, pour toutes les vacances et a payé la somme de 244.00 €, pour 61 journées.

Le conseil municipal est amené à se prononcer :

* D'une part, sur le renouvellement de cette prestation, pour :

- ALSH pendant les vacances d'été uniquement,
- ALSH été et camps,
- ALSH toutes les vacances scolaires (Février, Pâques, été, Toussaint, Noël)

Le montant de la participation du coût journalier, dans la fourchette proposée, entre 1.50 € et 4.00 €.

* D'autre part, sur l'adhésion pour une prestation équivalente sur la commune voisine de Longecourt-en-Plaine.

Les familles aisérées pourront inscrire leur(s) enfant(s) à l'un ou l'autre de ces deux centres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de prendre en charge, une partie du coût journalier, pour un montant de 4.00 €, par jour et par enfant, de moins de 10 ans, au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Brazey-en-Plaine et de Longecourt-en-Plaine, pendant toute la période des vacances scolaires de 2012.

11/2012 Panneaux d'affichage en mairie et dans la commune : réglementation

Le maire fait part au conseil municipal qu'il est souvent sollicité pour afficher des informations et des événements ponctuels venant d'organismes ou d'associations extérieurs à la commune. Il propose d'établir un règlement /une ligne de conduite à suivre, par le personnel communal, afin de savoir ce qui peut être affiché ou non. Ces dispositions pourraient concurrencer certaines structures d'Aiserey par rapport aux mêmes structures situées dans les environs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme que le panneau d'affichage extérieur papier n'est bien réservé qu'aux manifestations et informations provenant des associations aisérées.

Questions diverses :

- Jumelage : visite à Gau-Bickelheim : dates du 24 au 26 août 2012. Un projet de relier Aiserey à Gau-Bickelheim, par une équipe aisérée d'une dizaine de cyclistes amateurs est en cours.
- Travaux de voirie : devant le Cabinet médical –L'entreprise Roger MARTIN qui a été retenue pour effectuer ces travaux débutera le chantier début mars 2012.
- Bureaux de vote : rappel des dates de scrutins (Elections présidentielles : 22/04 et 06/05 Elections législatives : 10 et 17/06). Le conseil municipal invite les jeunes nouvellement inscrits à participer à la tenue des bureaux de votes, s'ils le souhaitent, pour effectuer un acte citoyen.
- E-bourgogne : mise en place du site – commission municipale pour élaboration du site (élus et personnel communal). Suite aux différentes formations, la mise en place du site communal, en relation avec le GIP

E-Bourgogne sera effective très prochainement. Le personnel responsable recevra une information en mairie, par l'élue en charge du dossier.

- **Agenda – Plan guide – Panneau d'affichage plan** : Cette année, l'agenda communal connaît un vif succès, afin de pérenniser ce mode de communication, il n'est pas envisagé de consulter les annonceurs pour d'autres modes de communication, tels que le plan guide et le plan d'affichage extérieur. En ce qui concerne l'élaboration de plans du village avec le nom des rues, une étude sera menée pour cette confection, au niveau des imprimeurs locaux.
- **Eclairage public** : Compte tenu du prix prohibitif consacré à l'éclairage public, le maire propose une étude pour réduire cette consommation électrique. Dans un premier temps, la commune se rapprochera du service du SICECO, pour diminuer de moitié l'éclairage de la place de la mairie.

Fin de séance : 21 h 15.

Date prévue pour le prochain conseil : Vendredi 16 mars 2012, à 19 heures.

PROCES VERBAL DE CLOTURE

DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéros	Intitulé
1/2012	Réintégration d'une partie des fonds avancés par la commune sur le budget de la Zone d'Activité Économique
02/2012	Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe
03/2012	Ouverture d'une régie de recette pour la bibliothèque municipale
04/2012	Fixation du prix de l'adhésion pour la bibliothèque
05/2012	Désherbage des livres de la bibliothèque
06/2012	Demande subvention pour l'installation de jeux extérieurs place Gau Bickelheim
07/2012	Demande de subvention pour la construction des ateliers municipaux dans la Zone d'Activité Économique
08/2012	Achat d'un tracteur neuf avec reprise des 2 tracteurs
09/2012	Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine dijonnaise
10/2012	Participation à l'ALSH de Brazey en Plaine et de Longecourt-en-Plaine
11/2012	Panneaux d'affichage en mairie et dans la commune : réglementation

CONSEIL MUNICIPAL

NOM Prénom	FONCTION	Absent-absent excusé-pouvoir	SIGNATURE
Gérard TREMOULET	Maire		
Jean-Claude GÉRARDIN	1 ^{er} Adjoint au maire		
Jean-Pierre CORSIN	2 ^{ème} Adjoint au maire		
Marie-Claire CHARLOT	3 ^{ème} Adjoint au maire		
Jean-Michel BRIÉ	Adjoint délégué	<i>Jean-Michel BRIÉ pouvoir à Gérard TREMOULET</i>	
Henri MATHEY	Adjoint délégué		
Jérôme BARBIER	Conseiller municipal		
Stéphane BERNARDOT	Conseiller municipal	<i>Stéphane BERNARDOT pouvoir à Jean-Claude GERARDIN</i>	
Isabelle JEUNET	Conseillère municipale		
Laurent LALUBIE	Conseiller municipal	Absent	
Daniel TURPIN	Conseiller municipal		